

Store Electronic Systems

Rapport des Commissaires aux Comptes
sur la réduction du capital social par annulation
d'actions (Art. L. 225-209 du Code de commerce)

Assemblée Générale Mixte du 14 novembre 2008
(Première résolution)

CONSEIL AUDIT & SYNTHÈSE

MAZARS & GUERARD

MAZARS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital social par annulation d'actions (Art. L. 225-209 du Code de commerce)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société STORE ELECTRONIC SYSTEMS, et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209, al. 7, du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209, du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre assemblée générale et serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre conseil vous demande de lui déléguer, pour une période de 18 mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de 24 mois, les actions ainsi achetées.

Store Electronic
Systems
Assemblée générale
mixte du
14 novembre 2008

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Fait à Paris et Courbevoie, le 21 octobre 2008

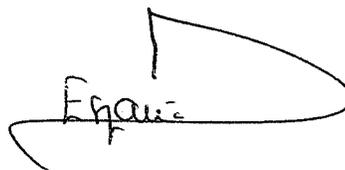
Les commissaires aux comptes

CONSEIL AUDIT &
SYNTHESE



Jean-François NADAUD

MAZARS & GUERARD



Bernard ESPAÑA

CONSEIL AUDIT & SYNTHÈSE

5 RUE ALFRED DE VIGNY - 75008 PARIS

TEL: +33 (0) 1 80 27 99 99 - FAX: +33 (0) 1 80 27 98 04

MAZARS & GUERARD

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61 RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE B 784 824 153